



Comment reconnaitre ses enfants

Par **tnicolas_old**, le **12/06/2007** à **17:46**

Bonjour,

J'ai 42 ans et j'ai deux enfants avec deux mères différentes.

L'un a 25 ans et est marié, l'autre aura 17 ans en aout.

Je n'ai pas reconnu ses enfants pour des raisons diverses.

Je souhaiterai les reconnaitre aujourd'hui afin qu'ils puissent être mes héritiers.

Quelle est la procédure à suivre ?

Autre chose, mon enfant de 17 ans souhaiterai avoir mon nom avec celui de sa mère, comment procéder.

Merci d'avance

Par **Christelle_old**, le **14/06/2007** à **01:43**

Bonjour,

La reconnaissance ne nécessite qu'un passage en mairie du lieu de naissance.

Pour ce qui est de votre nom c'est un peu plus compliqué. A priori il est né trop tôt... A présent

c'est possible, mais je ne sais pas si les mesures lui sont applicables... La loi ne datant que de 2004.

Pour autant la reconnaissance donne droit au nom du père, mais il me semble qu'il y a une limite d'âge... Peut-être qu'à l'état civile on pourra vous renseigner mieux que moi.

Par **tnicolas_old**, le **14/06/2007** à **03:31**

merci beaucoup, je passerai donc à la mairie